Actualité du logement

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **58 (1985)**

Heft 10

PDF erstellt am: **02.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Actualité du logement

Les écolos contre le logement?

Les écologistes sortent de leurs forêts (mortes) et engagent avec énergie (douce) une campagne contre l'aide fédérale à la construction de logements. C'est d'abord le WWF et la Fondation pour la protection et l'aménagement du paysage qui s'opposent au crédit supplémentaire de 3 milliards de francs proposé par la Confédération pour favoriser la construction de logements, les rénovations, voire l'accession à la propriété. Motif: les habitations projetées, dévoreuses de terrains, menacent la zone agricole.
C'est ensuite un conseiller national «vert» (lui-même bénéficiaire de l'aide fédérale au logement!) qui demande au Conseil fédéral de modifier la loi de 1974. Il faut supprimer l'aide publique à la construction d'habitations à faible densité d'occupation du sol projetées sur des terres favorables à la culture. De même convient-il d'encourager l'habitat groupé et les coopératives d'habitation.
Sur le fond, nous ne pouvons que manifester notre accord. Evidemment, les deniers publics ne doivent pas être affectés au subventionnement des citoyens les plus favorisés qui peuvent se construire des villas. Bien sûr, il faut éviter de multiplier les maisons individuelles et se garder de transformer notre pays en un «village nègre» de Genève à Romanshorn. Assurément, les organisations de locataires sont, elles aussi, partisanes des coopératives d'habitation et, plus généralement, d'un habitat de qualité à proximité d'une campagne encore accueillante.
Mais voilà un juste combat mené au mauvais moment, sur un terrain peu propice.
Etait-il opportun de soulever la question des villas le jour où l'Office du logement mendiait à la Confédération d'importants crédits, au risque de les lui voir refusés, y compris pour les logements sociaux?
Etait-il indispensable de donner un coup de pied à un convalescent qui venait d'échapper de justesse au démantèlement et à la cantonalisation? N'aurait-on pas dû poser le débat sous l'angle de l'aménagement du territoire et lors de l'adoption des plans directeurs cantonaux, seuls garants de la zone agricole?
Naïveté? ou bien alliance objective avec les milieux immobiliers les plus réactionnaires, opposés à toute intervention de l'Etat dans la construction du logement? Aux lecteurs de décider.

«Droit au logement» N° 55, juillet 1985.

Bâtiment et conjoncture

Les joies et les vicissitudes de la construction

Tel est le titre d'un intéressant article paru dans le numéro de septembre du *Mois économique et financier,* revue de la SBS. Son auteur, J. Wiegand, directeur de Planvonsult à Bâle, brosse un tableau globalement optimiste des perspectives du secteur de la construction en Suisse. Selon lui, la Suisse s'est relativement bien tirée de la crise du bâtiment qui sévit dans les pays européens depuis le milieu des années 70.
Ainsi, en 1984, les sommes investies dans la construction ont atteint un total de 34 milliards de francs: 80% de ces dépenses ont été investies dans le secteur du bâtiment: construction d'immeubles, rénovations, transformations, tandis que les travaux publics de génie civil ont atteint à peine 20% de ce total. L'auteur souligne les disparités régionales: Vaud et Genève connaissent actuellement une surchauffe du bâtiment, alors que Bâle connaît une diminution permanente du volume des constructions; à Zurich aussi, la situation n'est pas satisfaisante. Si bien que les entreprises bâloises s'en vont soumissionner dans les cantons voisins. Les frontières cantonales tendent à ne plus en être; de plus en plus nombreuses sont les entreprises à travailler dans d'autres cantons que le leur. On constate également une percée sur le marché suisse d'entreprises étrangères, dont les prix, extrêmement concurrentiels, leur ouvrent les portes du marché helvétique.

L'auteur, cependant, ne pense pas que la conjoncture soit particulièrement morose ni ne prête au pessimisme: la demande d'appartements plus spacieux n'est pas encore satisfaite, et les actuelles conditions de financement sont avantageuses; à la suite de l'introduction de la nouvelle loi sur la prévoyance professionnelle, les besoins en placements immobiliers persistent, voire vont se développer.
Par contre, deux aspects se révèlent négatifs: premièrement la quantité limitée de terrains à bâtir, et deuxièmement le prix trop élevé de la construction.

Dans l'ensemble, l'industrie du bâtiment n'a pas à craindre l'avenir: non seulement le volume global des constructions ne va pas reculer comme il l'a fait dans d'autres pays, mais il va se maintenir, selon toute vraisemblance, à son niveau actuel, qui est relativement élevé. Mais il faut tendre vers une meilleure rationalisation de la construction et de la planification pour en abaisser les coûts, et seules pourront survivre les entreprises qui auront su utiliser à leur profit les nouvelles technologies en matière de planification et de construction. *PEM.*